



SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2011

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 31 janvier 2011.
2. Finances :
 - approbation du compte administratif 2010.
 - approbation du compte de gestion 2010.
 - affectation du résultat de l'exercice 2010.
3. Avenant au marché de travaux de l'église.
4. Urbanisme :
 - équipement photovoltaïque de l'école maternelle.
 - aire de jeux
 - autorisations et travaux d'urbanisme
 - aménagement d'Ehl
 - mobilier scolaire
5. Culture :
 - demandes de subvention (lycée, collège, APP)
6. Aménagement de l'ancienne décharge.
7. Création d'un poste non permanent pour besoin exceptionnel.
8. Compte-rendu du conseil municipal transfrontalier
9. Divers.

Secrétaire de séance : Pierre SCHNEIDER

**Membres présents : SCHULTZ Denis (Maire) – BRUGGER Jean-Paul (1er Adjoint au Maire) – GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint au Maire) - Daniel SCHNELL (3ème Adjoint au Maire).
MMES et MM les conseillers municipaux : ANDRES Benoît – EUDELIN Marie-Jo – Fabienne GOERGER – MEYER Laurent – SCHNEIDER Pierre – SCHROETTER Martin – SCHOTT Catherine – WEIBEL Maurice.**

Membres excusés : SUR-RIEGEL Anny (proc à Jean-Paul BRUGGER), SIEGLER Nathalie (pas de procuration)

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2011

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Finances

➤ **Approbation du Compte Administratif 2010.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence du Maire qui s'est retiré, adopte le **Compte Administratif** de l'exercice 2010 :

Compte administratif 2010

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses 2010 :	360 986,15 €	Dépenses 2010 :	435 456,94 €
Recettes 2010 :	505 081,57 €	Recettes 2010 :	346 781,34 €
		Déficit investissement 2009 :	-78 183,13 €
		Restes à réaliser 2010 :	0,00 €
Résultat excédent 2010 : (1068)	144 095,42 €	Résultat Déficit 2010 : (D 001)	-166 858,73 €
Résultat 2010 : -22 763,31 €			

Ce déficit inhabituel s'explique en grande partie par le fait que la quasi totalité des factures pour la rénovation de l'église ont été payées, alors que les subventions attendues n'ont pas encore été versées. De plus, la commune n'a pas eu à recourir à un emprunt aussi important que prévu.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2010.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, considérant la régularité des écritures, approuve le **Compte de Gestion 2010** dressé par le Trésorier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Affectation du résultat.**

Le conseil municipal, après examen du compte administratif, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 144.095,42 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	114 332,73 €
Virement à la section d'investissement (compte 1068)	114 332,73 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent	144 095,42 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	144 095,42 €
SOLDE DISPONIBLE	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	0 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Avenant au marché de travaux de l'église.

Ce point est ajourné suite à la question de M. Martin SCHROETTER sur la possibilité d'inclure ces travaux supplémentaires dans la marge de 4% d'augmentation autorisée dans le marché.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Urbanisme

Autorisations d'urbanisme :

Jean-Paul BRUGGER informe le conseil des derniers permis et déclarations préalables accordés, ainsi que des DIA, qui n'ont pas fait l'objet de préemption.

Travaux de voirie :

Le conseil municipal décide de proposer à la COCOBEN, compétente en matière de voirie, de donner suite à plusieurs devis de BURGER-SCREG pour des finitions d'enrobé suite au câblage de la rue de Matzenheim par France Télécom :

- aménagement devant chez M. Meyer Vincent, reprise des bordures affaissées, réfection des trottoirs ouverts par CRESA pour le téléphone, mise à niveau des chambres de tirage, pour **8 534,00 € HT** ramenés à **6 232, 25 € HT** après concertation sur le terrain.
- réfection du trottoir devant la nouvelle maison de M. Klein Joseph, **1 187,56 € TTC** pour 38,50 m², à refacturer à l'intéressé à hauteur de 70% (proposition du conseil au vu de la vétusté antérieure au travaux).
- Rue de l'école, devant M. Jean-Marc Bootz, 4 m² de macadam à poser, suite à un retrait de la limite conformément au plan d'alignement, pour **105,00 € HT**. Cette situation est à régulariser sur le plan administratif car M. BOOTZ est toujours considéré comme propriétaire au regard du cadastre et des impôts.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

La commission urbanisme propose par ailleurs de prolonger le réseau d'éclairage public de la rue de Matzenheim. En effet, avant que M. Vincent Meyer ne termine l'aménagement le long de sa limite Est, il serait intéressant de prévoir l'extension du réseau d'éclairage vers le nord (pose d'un tube et d'un câble). M. Meyer serait d'accord ; il faudrait de sa part une autorisation écrite avec l'acceptation d'une servitude.

La commission propose au Conseil que cette extension soit entreprise si M. Meyer donne son accord et que le devis de CRESA d'un montant de 980,00 € HT pour 30 ml soit transmis à la Cocoben.

Adopté par 11 voix pour et 1 abstention

Aire de jeux :

La commission propose au Conseil de définir l'enveloppe financière du projet.

La subvention de la Cocoben étant de 50 % du montant Hors Taxes avec un plafond de 25 200 €, le conseil municipal décide de fixer une enveloppe de 50.400 € HT, soit 60.278 € TTC.

M. BRUGGER précise qu'il attend un 3ème devis pour fixer définitivement avec les élus du conseil municipal des enfants les agrès retenus (probablement une structure multifonctions, une pyramide, un train et un tourniquet).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Mobilier scolaire :

Les enseignantes de l'école maternelle auraient besoin des meubles suivants :

- 2 bancs : 207,10 € HT pour la classe MS et GS
- 2 meubles de rangement : 548,00 € HT pour la classe PS et MS
- 1 table circulaire avec banc pour la cour : 445,00 € HT pour la cour

TOTAL : 1200,10 € HT

Le Maire a donné son accord pour la commande de ce mobilier.

Panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle :

Le Maire rappelle que ce dossier était en suspens dans l'attente de la levée du moratoire sur les tarifs de rachat de l'électricité. Ceux-ci étant désormais connus, l'entreprise chargée du montage du dossier de subvention auprès de la Région pour la commune a pu calculer un retour sur investissement en 16 ans, avec un solde positif dès la première année. Ceci à la condition de sélectionner une entreprise avant fin juin et d'obtenir un prêt spécifique sur 20 ans à 2,2%. Suivant ces termes, le coût du projet restant à charge de la commune serait de 44,000 € HT.

Le Maire propose de confier la maîtrise d'oeuvre à TECSOL si l'organisme maintient son offre à 2830 €, ce qui permettrait d'accélérer le dossier.

La commission pense qu'il serait judicieux de rénover en même temps le toit de l'école : la pose des panneaux et la réfection du toit devraient être confiées à une seule entreprise, ainsi qu'un seul maître d'oeuvre. Une offre sera demandée à TECSOL pour l'ensemble du chantier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Antenne SFR :

Le Maire fait savoir que SFR a le droit d'implanter son antenne sur le terrain initialement prévu. L'entreprise ne souhaite pas négocier un autre emplacement car cela impliquerait le montage d'un autre dossier, ce qui nécessite 6 mois de délai, et induirait une instruction du permis non plus d'après le POS, mais d'après le PLU qui interdit toute construction dans cette zone.

En contrepartie, SFR propose de réaliser à ses frais des mesures pour montrer que leur émetteur ne monte pas à plus de 1 à 2 volt par mètre, quand la législation autorise jusqu'à 41 volts par mètre. Ils proposent également d'envoyer un courrier d'information aux riverains avant le début des travaux.

Sécurisation du virage de l'entrée Est (rue du Général Leclerc) :

le Président de la Cocoben a donné son accord pour la pose de deux balises sur la bordure du trottoir devant la maison de M. Bourbier, rue du Gal Leclerc. Deux balises supplémentaires seront commandées pour remplacer celle déjà posées dans la même rue devant la maison Riedweg. Le Maire fait savoir que des solutions plus définitives et sécurisantes sont actuellement à l'étude.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Culture

- **Demande de subvention de l'APP** : Daniel SCHNELL fait part d'une demande de l'association suite à l'achat d'un girobroyeur, d'une débroussailleuse et d'une barre de la société Schaal Materne de Sand pour un montant global de 1494,09 €. La commission propose au conseil de prendre en charge comme de coutume **15%** du prix total, soit une **subvention de 224,12 €.**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, en l'absence de M. Maurice WEIBEL, conseiller municipal mais aussi président de l'APP, qui se retire pendant les délibérations et le vote,
décide d'octroyer une subvention de **224,12 €** à l'APP.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de subvention du Collège Robert Schuman de Benfeld** : Daniel SCHNELL fait savoir que le collège a introduit une demande de subvention pour un séjour pleine nature à Pierrefontaine Les Varans d'un enfant de notre commune du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 2011, ainsi que pour le séjour à Berlin du 21 mars au 25 mars 2011 de 3 enfants de Sand. La commission propose au conseil de verser la somme habituelle en la matière, c'est à dire 5 €/jour par enfant soit 5€ x 5 jours x 4 enfants = **100 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de **100 €** au collège Robert Schuman de Benfeld en demandant de la déduire de la contribution des familles concernées.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Fleurissement communal** : Daniel SCHNELL transmet des devis pour le fleurissement :
 - Achat de 274 vivaces et de 21 arbustes pour l'aménagement de plates-bandes aux établissements paysagers Gaessler de Benfeld d'un montant total de **938,49 TTC** (remise 20% déjà déduite). Garantie du remplacement de vivaces ou d'arbustes qui ne pousseront pas dans l'année.
 - Achat de 7 jardinières de 1m de long, coloris vert, largeur 23,5 cm, hauteur 26,3 cm avec réserve d'eau et de 7 supports spécifiques destinées au mur de l'église. Devis de la société Atech Mobilier et Fleurissement Urbain pour un montant de **1453,14 € TTC**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les devis présentés.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Mobilier du CPI** : Daniel SCHNELL attire l'attention du conseil sur la vétusté des chaises du CPI, dont seule une partie a été changée lors des travaux, il propose de poursuivre le réassort par l'achat de 30 chaises non garnies série atlanta de la société Hiller de Kippenheim (Allemagne) pour un montant de **2033,20 € TTC**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le devis de la société HILLER.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Repas de Noël des personnes âgées : Le repas prévu pour le 11.12.2011 devrait à nouveau se faire cette année dans la salle du cercle Saint Martin. Si cela n'est vraiment pas possible, il faudra envisager de repousser le repas en janvier.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Aménagement de l'ancienne décharge :

Le conseil municipal, après avoir étudié les différents devis reçus (travail sol, plants, protection...), propose de retenir le plan de financement suivant :

Dépenses

Location chargeur (Helmbacher)	640 €
Travailsol (SIVU)	224 €
Fourniture 320 plants (SIVU)	327,20 €
Plantation arbres (KRETZ)	304 €
Protection (engrillagement) (KRETZ)	1 120 €
Divers et imprévus	184,80 €
TOTAL -----	2 800 €

Recettes

Apport Commune (45%)	1 260 €
ADEME (30%)	840 €
Conseil Général (25 %)	700 €
	<hr/>
	2 800 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Création d'un poste non permanent pour besoin exceptionnel :

Hubert GOERGER et François WEISS ont fait savoir que devant l'ampleur de leur travail de plantation de ces prochaines semaines, ils auraient souhaité pouvoir bénéficier d'une aide d'appoint.

Le Maire propose de recruter Kevin KOHLER pour 2 semaines, 7 heures par jour, ce qui engendrerait un coût total d'environ 1000 € charges comprises pour la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

décide de procéder au recrutement de Monsieur Kevin KOHLER pour une durée de 2 semaines, du 14 au 25 mars 2011.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : Compte-rendu du conseil municipal transfrontalier :

Le conseil municipal approuve le compte-rendu dont copie a été envoyée à tous les membres. Daniel SCHNELL signale que la randonnée est en fait prévue le samedi 17 septembre et non le 18.

La visite de Strasbourg prévue pour le mois de mai sera ouverte à la population (annonce dans le Sandimètre), le conseil décide de réserver 2 groupes de visite guidée dans le vieux Strasbourg.

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet : Gratification de stagiaire :

Le Maire fait savoir que le secrétariat de la mairie accueille Mlle Sumeyra EGILMEZ pour un stage de 3 semaines depuis le 7 mars. Cette jeune fille motivée et efficace a su permettre au secrétariat de maintenir une activité et une réactivité correcte malgré l'absence de Mme FUND depuis quelques semaines.

Il propose donc au conseil de lui octroyer une gratification de 150 €, comme autorisé par la convention de stage liant la mairie et le lycée Yourcenar d'Erstein.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

décide de verser une gratification de 150 € à Mlle Sumeyra EGILMEZ pour le stage qu'elle a effectué en mairie du 7 au 25 mars.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 10.

Objet : passage de convois exceptionnels, facturation horaire de l'intervention des ouvriers communaux :

Le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels

décide

de facturer à compter du 1er avril 2011 l'intervention des ouvriers communaux pour l'organisation du passage des transports exceptionnels,

d'instituer à compter du 1er avril 2011 un tarif horaire d'intervention des ouvriers communaux de **15 €**

de demander la somme forfaitaire de 15 € pour frais administratifs.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N° 11.

Objet : Divers :

- Laurent MEYER propose au conseil municipal d'acheter des panneaux pour indiquer le jumelage avec Sand-Willstätt. Jean-Paul BRUGGER fait savoir que ces panneaux ne peuvent être adjoints aux panneaux d'entrée de ville. Il propose de demander des devis pour 4 panneaux.
- Daniel SCHNELL rappelle que l'Oschterputz aura lieu cette année le 2 avril, dès 8h30.
- Pierre SCHNEIDER soulève la question de l'éclairage public dans l'impasse privative de M. LACHMANN, qui bien que bénéficiant de ce service n'autorise pas le passage de piétons dans son allée. Le Maire se propose de la rencontrer.

La séance est levée à 23h.